

**DECLARATION EN APPLICATION DES AVENANTS**

**CAP FRANCEXPOR ET CAP+ FRANCEXPOR**

**Assuré :**

Dénomination sociale : .....

Dont le siège social est sis : .....

Immatriculé au RCS : .....

Représenté par : M/Mme .....

En sa qualité de : .....

**Co-Assuré étranger:**

Dénomination sociale : .....

Sis : .....

Immatriculé sous le numéro : .....

Je soussigné(e) M/Mme ..... Agissant en qualité de ..... de la société *Assuré* dûment habilité(e) à cet effet atteste qu'à compter de la demande de Garantie CAP FRANCEXPOR ou CAP+FRANCEXPOR jusqu'au jour du paiement de l'indemnité du sinistre introduit, référencé sous le numéro de sinistre Atradius ..... concernant la société *dénomination sociale de l'Acheteur* dont le N° RCS ou équivalent est ....., la société *Assuré* a respecté et respectera les conditions suivantes :

- La société *Assuré* contrôle la société *co-Assuré étranger* conformément à l'article L. 233-3 du code de commerce ;
- La société *Assuré* contrôlera la société *co-Assuré étranger* pendant toute la durée d'exécution du Contrat de Vente à l'exportation ;

- le recours à la société *co-Assuré étranger* qui est une entité locale est nécessaire à la conclusion du Contrat de Vente à l'exportation, objet du sinistre au sens de l'article R442-8-13 du code des assurances ;

- la Part Française des marchandises ou prestations vendues au titre du Contrat de Vente à l'exportation objet du sinistre est d'au moins 20% ;

- Atradius dispose et disposera des droits de recours subrogatoires valables contre l'Acheteur dans les droits et actions de l'Assuré au titre du Contrat de Vente à l'exportation couvert et en vertu de la loi.

Toute fausse déclaration entraînera la déchéance des droits à indemnités et, la restitution des indemnités versées.

Fait en un exemplaire,

Le,                    à

*Signature et cachet*